



Commission Education, jeunesse, culture, sport, vie associative, citoyenneté

du 10/03/2021 à 18h00, salle Aimé Césaire

Composition

Membres titulaires présents : Délia MOROTE, Loïck FERRUCCI, Jean-Marc PAUCOD, Anne-Marie LOMBARD, Françoise COLLOT, Célia BORRÉ, Bernard LUCOTTE
Membres auditeurs présents : Josiane DE REGGI, Julie de BREZA, Emmanuel COURRAUD, Sylvain CIALDELLA, Jihène SHAIEK, Pierre ANGER, Catherine BRETTE, Carole VITON, Isabelle BŒUF, Laurent CHAPELAIN.

Services présents : Jean-Roger CALLIERE Directeur de l'accompagnement Culturel, Éducatif, Citoyen et Associatif,

Membres excusés : M. Fabrice HUGELE, Samia KARMOUS,

Compte-rendu synthétique

Précision cette réunion a eu lieu en visioconférence avec « Starleaf »

Points à l'ordre du jour et avis

Ordre du jour

- **Fusion écoles Iles et Louis Armand**

Delia MOROTE rappelle que l'an dernier au mois de juillet il était question d'une fermeture à la maternelle des Iles. L'intervention des élus a permis le maintien en septembre 2020 des 2 classes. Les effectifs sont en baisse dans les écoles maternelles et le maintien d'une seule n'est pas envisagé par l'éducation nationale pour des questions de cohérence, de projet pédagogique mais également des problèmes de sécurité.

Beaucoup de rencontres ont été organisées avec l'inspectrice, les directrices d'écoles, les enseignants et les parents des 2 écoles,

La fusion c'est rassembler les 2 écoles à compter de septembre 2021, les 30 enfants prévus aux Iles iront à l'école Louis Armand. Il y a 4 classes dans l'école. Une visite école MLA à eu lieu en février avec parents, directrices et inspectrice. Une remarque parents « les classes sont plus grandes que celle des Iles ».

Pour la restauration scolaire il y aura le même nombre d'enfants que cette année. Il y a en restauration 2 services dont un plus long pour les maternelles.

L'idée est de faire le transfert dans la douceur en accompagnant parents, enfants et enseignants afin de les rassurer et que les enfants soient bien accueillis.

Les équipes enseignantes travaillent déjà sur des projets communs.

Délia MOROTE précise que les chiffres annoncés sont les inscrits pour septembre 2021 et c'est à partir de ces chiffres que les ouvertures et fermetures sont décidées par l'EN. A la question sur les effectifs de la maternelle du Priou, il y a 23 à 25 / classe donc pas de sureffectif.

Pour le bâtiment de la maternelle des Iles nous avons quelques pistes mais pas de certitude, ce bâtiment restera pour de la culture ou de l'associatif ou des activités municipales ; il ne sera pas détruit, la réflexion débute. Un état des lieux du matériel sera fait pour récupérer ce qui est en meilleur état de part et d'autre

Quant au devenir du personnel, tout le monde sera conservé avec un transfert sur le nouveau site : ATSEM, entretien, animation, chauffe des repas.

Avis favorable de la commission pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- **Adhésion à l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFEI)**

Avis favorable de la commission pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Questions diverses :

Catherine BRETTE demande des réponses au courrier du groupe ICD

Réponses au courrier ICD par Délia MOROTE

Dans votre courrier du 7 février 2021 vous posiez de nombreuses questions auxquels je vous apporte les éléments de réponses.

La mairie reprendra à partir de septembre 2021 en régie l'organisation des activités périscolaires se déroulant le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ces activités été confiées par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens qui arrive à échéance fin aout 2021. Elles sont organisées sur 3 temps dans les écoles de la commune : le matin, pendant la pause méridienne et se soir après la classe.

1. Pouvez-vous nous préciser sur quelles considérations relatives à l'intérêt de l'enfant se base cette décision ? *Nous changeons de modèle mais pas d'activité en récupérant en régie. Il est question de cohérence, complémentarité et continuité éducative.*
2. Quel est le nombre, les noms et les coûts (TTC) des cabinets privés que vous avez recrutés pour travailler sur cette municipalisation ? *Nous sommes accompagnés pour cette reprise d'activité par 3 cabinets : Stratorial cabinet de conseil en gestion et finances locales, Rhizome et Fidal cabinet d'avocats. Le coût est d'environ 37k€ prévisionnel pour Stratorial/Rhizome (accompagnement RH, audit finances, auditions salariés et bénévoles, pilotage projet global) et 8-10k€ prévisionnel sur la sécurisation des actes juridiques (Fidal - spécialiste droit associatif et droit social). Présenté en groupe de travail achat le 1er mars (cf. AM Lombard). Les contrats sont consultables en mairie (à confirmer car tout se touche au juridique n'est pas forcément consultable (cabinet Fidal))*
3. Quelles sont les missions et les objectifs que vous avez fixés à ces cabinets privés ? Pouvez-vous nous communiquer copie des contrats et des appels à concurrence, si vous en avez émis ? *La mission de ces cabinets et l'accompagnement de la reprise en régie des activités dans le cadre légal. Précisions apportées en GT achat : le choix d'un cabinet d'avocat est discrétionnaire (Fidal) ; concernant Stratorial, c'est un cabinet reconnu nationalement dans l'accompagnement des collectivités territoriales, basé dans la région grenobloise et qui a accompagné ces dernières années de nombreuses collectivités partenaires dont le SIRD : i y a une réelle relation de confiance.*
4. Pouvez-vous nous transmettre le nombre d'heures d'animation actuellement assurées par des salariés LEJS qui seront effectuées par du personnel municipal au moment de la municipalisation de cet accueil ? *la municipalité reprenant l'activité périscolaire, toutes les heures d'animation seront assurées par du personnel communal dès la rentrée de septembre 2021. A savoir, qu'un certain nombre de personnels municipaux est déjà mis à disposition de LEJS et intervient donc déjà sur*

ces temps. L'accueil des enfants de la commune sera fait dans la continuité de ce qui était organisé jusqu'à présent en ne refusant personne.

5. Nous nous interrogeons sur la manière dont les contrats des animateurs LEJS vont être requalifiés dans un fonctionnement municipalisé (CDI, CDD, contractualisation ou titularisation en catégorie A, B ou C). Pouvez-vous nous apporter des précisions ? *Tous les animateurs LEJS se verront proposer un contrat équivalent en fonction de leur contrat actuel. LEJS a fourni tous les contrats au cabinet d'avocats Fidal, qui travaillent actuellement sur le transfert des personnels. Les propositions seront faites aux salariés de LEJS fin mars. Aucun salarié ne verra son salaire diminué.*

6. Nous vous demandons de confirmer qu'aucun emploi LEJS n'est menacé. Si c'est le cas, ce que nous espérons, est-ce que cela signifie que tous les animateurs LEJS se verront proposer le même nombre d'heures d'animation ? *Comme évoqué précédemment et comme le précise la loi lors d'une reprise d'activités, tous les salariés LEJS se verront transférés chez le nouvel employeur en l'occurrence la mairie et proposer un contrat équivalent. A cela s'ajouteront certains avantages du personnel de la mairie.*

7. Nous aimerions savoir si le tarif du périscolaire sera maintenu pour les familles, et dans le cas où des hypothèses d'augmentation sont envisagées, quelle est l'ampleur de ces dernières ? *Le tarif du périscolaire restera inchangé. En revanche, un travail sur une grille de QF "simplifiée" est en cours. Avec LEJS et le CCAS. Il est en projet d'aller à terme vers guichet unique pour les familles*

8. Quel est le calendrier de la municipalisation et à quel moment prévoyez-vous de réécrire le projet éducatif territorial ? *La réécriture du PEdT n'est pas envisagée à ce stade. Par contre, il sera revu dans le cadre du nouveau contrat territorial global (CTG) que la CAF mettra en place courant 2022, date de fin du CEJ.*

9. Merci de nous confirmer que le taux d'encadrement de 1 pour 18 en élémentaire et de 1 pour 14 en maternelle ne sera pas modifié lors de la municipalisation. *Les taux de 1 pour 18 et 1 pour 14 sont les taux nationaux maximum c'est ce qui est inscrit dans le PEdt. A ce jour, le taux réel d'encadrement sur la commune est en-dessous 1 pour 18 en élémentaire pour la pause méridienne et 1 pour 14 le soir, pour les maternelles 1 pour 10. Il n'est pas envisagé de les revoir ces taux d'encadrement qui favorise un accueil de qualité.*

Calendrier prévisionnel des réunions

Prochaine réunion mercredi 28 avril 2021

La séance est levée à 19 heures 30

Document de travail